



© UNICEF/UND 185829/Trebeau

CELLULE D'ANALYSE EN SCIENCES SOCIALES (CASS)

**PERCEPTIONS AUTOUR
DE L'EXPLOITATION ET ABUS
SEXUELS (EAS) ET BARRIÈRES AU
SIGNALEMENT COMMUNAUTAIRE
PROVINCE DE L'EQUATEUR, RDC**

COMPRENDRE LES PERCEPTIONS DE L'EXPLOITATION ET ABUS SEXUELS (EAS) CHEZ LES FEMMES POUR DÉVELOPPER DES MÉCANISMES DE SIGNALEMENT COMMUNAUTAIRE DES EXPLOITATIONS ET ABUS SEXUELS

PROVINCE DE L'EQUATEUR, RDC

| | |
|--|----|
| PRÉSENTATION DE L'APPROCHE D'ANALYSE OPÉRATIONNELLE DE LA CASS | 5 |
| SPECTRE, MÉTHODOLOGIE ET LIMITES DE L'ÉTUDE | 5 |
| RÉSULTATS CLÉS | 7 |
| COMPRÉHENSION DES CONCEPTS D'EAS : RÉSULTATS DE LA PHASE EXPLORATOIRE | 8 |
| PERCEPTIONS DES ACTES D'EAS | 9 |
| PERCEPTIONS ET CONNAISSANCES AUTOUR DU SIGNALEMENT DES ACTES D'EAS | 9 |
| BARRIÈRES AU SIGNALEMENT DES ACTES D'EAS À TRAVERS LES MÉCANISMES DE PLAINTÉ HUMANITAIRES | 13 |
| MOTIVATEURS AU SIGNALEMENT DES ACTES D'EAS À TRAVERS LES MÉCANISMES DE PLAINTÉ HUMANITAIRES | 16 |
| CONCLUSIONS | 17 |
| UTILISATION DES DONNÉES DE L'ÉTUDE | 18 |

PRÉSENTATION DE L'APPROCHE D'ANALYSE OPÉRATIONNELLE DE LA CASS

La CASS cherche à mener des analyses en temps quasi réel qui sont spécifiquement destinées à informer le développement et l'adaptation des programmes humanitaires. Les méthodes sont plus légères et flexibles, et visent à atteindre une saturation et des données suffisantes pour informer et soutenir la programmation humanitaire, bien qu'elles ne répondent pas strictement pas à des critères de recherche complets. L'approche CASS a été utilisée à travers l'épidémie d'Ebola de 2018-2020 dans l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC) pour mener 55 analyses rapides, ce qui a donné lieu à 112 changements de programme codéveloppés. De même, lors de l'épidémie d'Ebola en Équateur en 2020, la CASS a mené 12 analyses, qui ont abouti à 86 actions codéveloppées. L'étude présentée dans ce rapport a été conçue comme un projet pilote utilisant l'approche analytique opérationnelle de la CASS pour collecter des données afin d'informer rapidement le développement des mécanismes de signalement des EAS, dans le contexte de la 11e épidémie d'Ebola.

SPECTRE, MÉTHODOLOGIE ET LIMITES DE L'ÉTUDE

L'objectif de cette étude est d'utiliser l'approche d'analyse opérationnelle de la CASS pour appuyer la mise en place de mécanismes de signalement communautaires des actes d'exploitation et d'abus sexuels (EAS), adaptés, sûrs et utilisables dans la province de l'Équateur. Dans ce but, l'étude cherche à explorer les compréhensions et perceptions communautaires des concepts d'exploitation et d'abus sexuels (EAS) ainsi que les barrières communautaires au signalement des actes d'EAS par le biais des mécanismes des organisations humanitaires¹. Cette étude a été menée à la demande de la mission conjointe Genre, Protection et Redevabilité envers les Populations Affectées conduite en novembre 2020 à Mbandaka et dont le but était de mettre en place un plan d'opérationnalisation des programmes de prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PEAS) au sein d'UNICEF et de ses partenaires. Une approche opérationnelle unique a été choisie afin que les résultats de l'étude permettent d'adapter et d'améliorer les activités prévues dans le cadre de ce plan.

L'étude a été menée dans les zones de santé de Mbandaka et de Bikoro dans la province de l'Équateur, en décembre 2020. Les deux zones ont été choisies en lien avec leur degré d'exposition à la Réponse Ebola : les bases de toutes les organisations ainsi que la Coordination de la Réponse étaient situées dans la ville de Mbandaka ; la ville de Bikoro était l'épicentre de l'épidémie mais éloignée de Mbandaka, moins accessible et plus rurale.

¹ Pour plus d'information, consulter les Termes de référence de l'étude, disponibles ici : <https://drive.google.com/drive/folders/1oEaPJs6-JLqHD3ALaEkp9S3g9YyG616?usp=sharing>



© UNICEF/UNI340387/Desjardins

L'étude est conduite en deux phases successives et complémentaires :

- 1) Phase exploratoire sur la compréhension communautaire des mots et des concepts, afin d'appréhender comment sont compris les concepts et les mots « exploitations et abus sexuels » et les perceptions autour de ces situations ;
 - 09 groupes de discussions avec des femmes, jeunes femmes, hommes, jeunes hommes ; et 15 entretiens avec des femmes et jeunes femmes ;
 - Zone de santé de Mbandaka.
- 2) Seconde partie sur les barrières identifiées par les jeunes femmes et les femmes pour rapporter les cas d'EAS ;
 - Zones de santé de Mbandaka et de Bikoro ;
 - 24 entretiens individuels avec femmes et jeunes par zone de santé : 48 en tout ;
 - Deux guides distincts ont été conçus pour aborder séparément les questions d'exploitation sexuelle et d'abus sexuels (sur la base des résultats de la phase exploratoire).

Les personnes interrogées ont été choisies par méthode raisonnée et par convenance par l'équipe de recherche.

Tout témoignage faisant état de situation d'exploitation sexuelle ou de violence sexuelle commises par des travailleurs humanitaires durant la dernière Réponse Ebola en Equateur ressorti au cours des entretiens a été référé à UNICEF.

Limites de l'étude

- Une étude portant sur les obstacles aux mécanismes de signalement pour les enfants nécessiterait des équipes spécifiquement formées à la collecte de données avec des enfants ainsi qu'un soutien

psychologique spécialisé pendant la durée de la collecte (en cas de signalement d'EAS ou de violence autre). Cette étude préliminaire et opérationnelle n'a pas inclus d'enfants à ce stade. En cas de succès des recommandations opérationnelles convenues et mises en œuvre à partir de cette approche analytique appliquée, il pourrait être considéré d'adapter les méthodes participatives similaires avec les communautés et des chercheurs qui sont spécifiquement formés au travail avec les enfants dans ce domaine. Les hommes n'ont pas été inclus dans cette première étude à ce stade. L'objectif de l'approche pilote des analyses participatives et opérationnelles était de tester d'abord non seulement l'étude, mais aussi l'applicabilité et l'utilisation des données parmi les femmes. La méthodologie, si elle est jugée pertinente, devrait ensuite être examinée avec des chercheurs.e.s spécialisé.e.s dans les recherches sur l'EAS chez les hommes, afin de l'adapter et de la développer au mieux.

- Afin de faciliter la création d'un environnement de confiance entre les chercheuses et les personnes interrogées, aucune information personnelle n'a été recueillie par l'équipe sur les participant.e.s, en dehors de la tranche d'âge (18-25 ans, + de 25ans) et du statut marital. Il n'est pas possible de corréliser les réponses données à des caractéristiques socio-démographiques (profession, niveau d'éducation, statut social, etc.).
- En raison des contraintes d'accès et de temps, les chercheuses sont restées dans la ville de Mbandaka et de Bikoro. Il est probable que des femmes dans des zones plus isolées auraient pu soulever des barrières d'accès supplémentaires ou différentes que celles dans des zones urbaines ou urbano-rurales.
- Comme de nombreux.se.s participant.e.s n'étaient pas familiers.ères avec le thème de l'exploitation sexuelle (ou de l'abus sexuel dans le contexte du secteur humanitaire), leur compréhension dépendait fortement de la capacité des chercheur.e.s à expliquer les raisons de leur présence, ce qui peut laisser place à un biais dans la compréhension du concept de l'EAS.



RÉSULTATS CLEFS

- Les termes « exploitation et abus sexuels » **n'ont pas le même sens selon les personnes et ne sont pas clairement compris par les communautés.**
- Seule une (01) femme sur toutes les personnes interrogées dans le cadre de l'étude connaissait l'existence de mécanismes communautaires de plainte pour les cas d'exploitation et d'abus sexuels (cette femme travaillait elle-même dans une organisation humanitaire).
- Les femmes voient dans des **relations avec des humanitaires (relations relevant de l'exploitation sexuelle) une opportunité économique.** Si elles peuvent bénéficier matériellement de cette relation, ou en faire bénéficier leur famille, elles ne voudront pas la dénoncer. C'est lorsque des promesses de la part du travailleur humanitaire ne sont pas tenues que les femmes sentent qu'elles ont été exploitées.
- La honte et la stigmatisation qui entourent les femmes survivantes de violences sexuelles, mais aussi d'exploitation sexuelle, est la principale raison pour laquelle les femmes refusent de porter plainte.
- Les femmes ont **une faible confiance dans le système judiciaire congolais**, et par extension dans des mécanismes pour punir des auteurs de ces actes.
- **Les femmes se sentent impuissantes face aux travailleurs humanitaires pour demander justice** : elles voient l'argent et le statut des travailleurs humanitaires et pensent qu'ils ne peuvent pas être tenus responsables de leurs actes.

COMPRÉHENSION DES CONCEPTS D'EAS : RÉSULTATS DE LA PHASE EXPLORATOIRE

L'expression « exploitation et abus sexuels » en français n'est pas comprise (ni par l'équipe de recherche locale, ni par les individus interrogés dans le cadre de l'étude) et n'a jamais été entendue.

En français, abus sexuel est souvent compris par les personnes interrogées comme « relations sexuelles excessives » ou « débauche sexuelle », et peut donc être associé à la prostitution. En lingala, le mot utilisé pour « abus sexuel » est le même que pour « violence sexuelle ».

L'expression « exploitation sexuelle » en français n'est que très rarement comprise ; elle n'évoque pas de situation concrète pour les individus, et pour la majorité n'a jamais été entendue. En lingala, l'expression est traduite par « aimer une femme ou un homme avec promesse d'argent ou d'emploi » [traduction littérale].

Sans explication, « exploitation sexuelle » est comprise par les personnes interrogées comme :

- Prostitution
- Adultère
- Esclavage sexuel par des criminels de guerre (exemple cité de groupe rebelle armé)
- Un homme qui a beaucoup d'enfants avec sa femme et qui la trompe et l'abandonne
- Relations sexuelles hors mariage.



PERCEPTIONS DES ACTES D'EAS

Exploitation sexuelle par les humanitaires : une perception ambiguë

La quasi-totalité des femmes interrogées ont connaissance de situation d'exploitation sexuelle impliquant des travailleurs humanitaires. Toutefois, pour la plupart, la relation n'est pas considérée comme une exploitation car la femme a donné son consentement et tire des bénéfices matériels de la relation. Les femmes dans ces relations ne se sentent a priori pas exploitées ou utilisées.

Les humanitaires sont systématiquement perçus comme ayant beaucoup d'argent, et les femmes jugent qu'en ayant une relation avec eux, les bénéfices pour elles et leur famille peuvent être conséquents. Dans plusieurs exemples cités, la femme était en mesure de payer la scolarité de ses frères et sœurs parce qu'elle était dans une relation avec un travailleur humanitaire. Une femme qui refuserait ce type de relation pourrait être perçue comme manquant une opportunité pour elle et sa famille.

« Si un humanitaire m'aime, il me donne de l'argent, il couche avec moi, je prépare pour lui. **Moi et ma famille nous bénéficions, où est le mal ?** »

Jeune femme, entretien à Bikoro

Violences sexuelles : une situation connue pour les femmes

L'existence des violences sexuelles est connue de toutes les personnes interrogées dans le cadre de l'étude. Elles sont considérées comme des crimes, moralement répréhensibles, par tous les individus.

D'après les personnes interrogées, les auteurs de violences sexuelles entrent dans deux groupes : soit des hommes dans des situations d'autorité (médecins, pasteurs, etc.) ; soit des criminels et jeunes hommes désœuvrés. Les époux, petits-amis, amants, etc., ne sont pas cités comme coupables de violences sexuelles. Pourtant, selon l'Enquête Démographique et de Santé en RDC 2013-2014, **51 % des femmes entre 15 et 49 ans disaient avoir subi des violences de la part de leur partenaire intime au moins une fois.**

Violences sexuelles commises par des humanitaires

Les humanitaires ne sont pas vus comme des auteurs potentiels de violences sexuelles par la majorité des femmes interrogées². En effet, les femmes estiment qu'aucune femme ne refuserait une relation avec un travailleur humanitaire, car celui-ci a de l'argent et elle pourra donc en bénéficier, et les humanitaires n'auront pas besoin d'avoir recours à la force.

« D'ailleurs moi je ne peux pas être violée par un humanitaire, parce que, **si un humanitaire m'aime, je ne peux pas refuser, parce qu'il a beaucoup d'argent** »

Jeune femme, entretien à Mbandaka

² Celles qui pensent le contraire ont assisté personnellement à des cas de violences commises par des humanitaires par le passé.



Enfants survivants

Exploitation sexuelle : Les enfants ne sont pas considérés comme pouvant être victimes d'exploitation sexuelle, en raison d'une certaine perception que l'enfant n'est pas capable de prendre de décision : il/elle ne comprendrait pas ce genre de situation, et ne pourrait jamais décider d'accepter une relation en espérant en tirer un bénéfice pour sa famille par exemple. Cette perception peut contribuer à rendre le signalement pour les enfants encore plus difficile. Les adolescentes ne sont pas perçues comme des enfants si elles sont dans des relations de type exploitation sexuelle (sexe contre argent par exemple).

Violences sexuelles : D'après les personnes interrogées, les actes de violences sexuelles commis contre des enfants **sont considérés comme plus graves que ceux commis contre des adultes**, car les enfants sont vus comme des victimes innocentes. Il semble que le recours à la justice soit plus systématique pour les enfants survivants de violences. **Il est considéré de la responsabilité des parents de porter plainte et de prendre en charge l'enfant (notamment si des soins médicaux sont requis)**. Les personnes interrogées ont aussi l'impression que le système judiciaire est plus efficace et intransigeant pour punir les coupables de violences sur les enfants.

Il ressort également une perception que les enfants diraient systématiquement à leurs parents s'ils avaient subi des violences sexuelles : l'idée que des enfants puissent cacher ce fait à leurs parents n'est pas envisagée - car, selon les personnes interrogées, les enfants ne ressentiraient pas la honte que peuvent ressentir les survivant.e.s adultes à avouer ces faits. Ici aussi, cette perception peut contribuer à ce que certains adultes ne se rendent pas compte de situation de violences affectant les enfants dans leur entourage.

Hommes victimes d'exploitation et de violences sexuelles

Toutes les données montrent que les hommes ne sont pas perçus comme des victimes potentielles d'actes d'exploitation ou de violences sexuelles. Selon les répondant.e.s, l'homme ne pourrait pas être dans une situation d'exploitation sexuelle car il ne se laisserait pas influencer, ni subir des violences sexuelles car il pourrait se défendre physiquement. Des questions approfondies sur le sujet montrent que la possibilité qu'un homme ou garçon subisse des violences sexuelles de la part d'un autre homme est très peu envisagée par les répondant.e.s (la situation est mentionnée par une seule personne à Bikoro).

Certaines femmes pensent que les hommes ressentiraient plus de honte encore que les femmes pour dénoncer des situations qu'ils subissent, car ils seraient perçus comme faibles ; tandis que pour d'autres, un homme pourrait parler plus facilement car sa parole est davantage légitime que celle des femmes.

PERCEPTIONS ET CONNAISSANCES AUTOUR DU SIGNALEMENT DES ACTES D'EAS

Que feraient les femmes si elles étaient dans une situation de type exploitation sexuelle ?

Deux-tiers des femmes environ disent qu'elles n'en parleraient à personne, tandis que le tiers restant des femmes se confierait à un.e proche. Le plus souvent, les femmes pensent qu'étant donné qu'elles ont consenti à la relation, et qu'elles en tirent (ou ont tiré) des bénéfices, elles ne peuvent pas porter plainte et elles n'ont pas de recours possible.

A Bikoro, presque un tiers des femmes interrogées expliquent que si elles étaient dans une situation d'exploitation sexuelle avec un acteur humanitaire, elles chercheraient une résolution à l'amiable si la relation se terminait. Certaines entreraient en contact avec l'homme directement, ou avec ses amis ou collègues, et d'autres demanderaient à leurs parents de mener ces négociations.

« Oui, (...), je peux dire à mes parents, et à un ami le plus proche de l'acteur de l'exploitation. **Peut-être que si son ami essaye de lui en parler, peut-être qu'il va réaliser ce qu'il a promis.** »

Jeune femme, entretien à Bikoro

Que feraient les femmes si elles étaient victimes de violences sexuelles ?

Plus de 80 % des femmes interrogées disent **qu'elles ne se confieraient à personne**. Les jeunes femmes (18-25 ans) se confieraient davantage à leur famille, et si elles décidaient de prendre action, elles demanderaient à leurs parents de se charger des procédures.

- Un quart des femmes disent qu'elles se rendraient à l'hôpital en cas de séquelles physiques ou pour se protéger du VIH.
- Environ 15 % des femmes envisagent d'aller porter plainte et de se rendre à la police. Mais **les femmes n'ont pas confiance dans le système judiciaire qui est vu comme fortement corrompu**. Les frais de justice sont également rédhibitoires pour les femmes³.
- Quelques femmes à Bikoro (environ 15 %) rapportent qu'elles chercheraient une résolution à l'amiable en cas de violences sexuelles également (plus rare que pour les cas d'exploitation sexuelle), c'est-à-dire, contacter la personne ou ses proches pour obtenir une compensation hors de tout système de plainte officiel⁴.

« Je n'irai pas voir la police, parce que (...) chez nous ici, un adage dit 'basambaka na mutu ya mbongo te' **(on ne peut pas aller en justice contre une personne qui a beaucoup d'argent). Donc je ne dirai pas à la police parce que je n'aurai pas de suite.** »

Femme, entretien à Mbandaka

³ Voir aussi le [Rapport Conjoint en vue de l'Examen Périodique Universel du Conseil des Droits de l'Homme de la RDC](#) développé par le Mouvement des survivant.e.s de viols et de violences sexuelles en RDC, la Fondation Dr. Denis Mukwege, la Fondation Panzi et la Fondation pour Right Livelihood Award en 2018 et le [rapport produit en 2017 également en amont de l'examen périodique universel du Conseil des Droits de l'Homme de la RDC](#) de l'organisation TRIAL International.

⁴ Voir le [Rapport Conjoint en vue de l'Examen Périodique Universel du Conseil des Droits de l'Homme de la RDC \(cité ci-dessus\)](#) : « Cette forme de justice renforce le sentiment d'impunité des agresseurs, et n'a aucun impact sur les mentalités. ».

Connaissance des mécanismes de signalement des organisations humanitaires

La quasi-totalité des répondant.e.s ignore s'il existe des mécanismes pour signaler des cas d'exploitation ou de violences sexuelles au sein des organisations humanitaires, ou pense qu'il n'en existe pas.



© UNICEF/UND35208/Perret

BARRIÈRES AU SIGNALEMENT DES ACTES D'EAS À TRAVERS LES MÉCANISMES DE PLAINTE HUMANITAIRES

1. La honte⁵

La peur d'être stigmatisée et la honte sont les raisons principales pour lesquelles les femmes ne signaleraient pas les cas de violence sexuelle, et dans une moindre mesure, d'exploitation sexuelle, à travers des mécanismes des organisations humanitaires, selon leurs propres témoignages.

La honte exprimée par les femmes tient principalement à ce que la **femme doit être « digne »**. **En dénonçant des violences ou exploitations sexuelles qu'elles auraient subies, les femmes ont peur que leur réputation ne soit « entachée » (par la mise en doute de leur pureté ou de leur fidélité), et que cela ait des conséquences, notamment sur leur futur ou actuel mariage** : perte de possibilité de se marier (pour les célibataires), fin du mariage (pour les mariées).⁶ Les « on-dit », les rumeurs, l'opinion de la communauté et des proches jouent un rôle prépondérant dans le processus de stigmatisation des femmes ayant vécu des situations d'EAS.

« Je ne veux pas perdre ma dignité d'une femme mariée, et mon mari va perdre aussi sa dignité, c'est-à-dire si nous passons à la communauté, tout le monde va nous indexer : 'voilà la dame qu'on avait violée, et voici le monsieur ou le mari de la dame qu'on avait violée' et c'est la honte dans notre foyer »

Femme, entretien à Mbandaka

2. Manque de confiance dans la justice

Les femmes estiment que signaler un cas d'exploitation ou de violence sexuelle n'est pas utile car elles ont l'impression que les coupables ne seront pas punis⁷. Toutes les femmes jugent le **système judiciaire congolais corrompu**. Cela résulte en **une faible confiance dans les institutions, y compris les organisations humanitaires**, pour prendre action de manière transparente et juste sur ce sujet.

Dans le même temps, particulièrement pour les cas de violences sexuelles, des femmes ont expliqué que, selon elles, les plaintes se font ou devraient se faire à travers le système judiciaire congolais. Pour certaines, il n'existe simplement pas d'autre voie. Pour d'autres, les mécanismes de plainte humanitaires ne seraient qu'un système parallèle ou une duplication du système judiciaire congolais.

⁵ Voir aussi : l'article d'Evelyne Josse, « Ils sont venus avec deux fusils » : les conséquences des violences sexuelles sur la santé mentale des femmes victimes dans les contextes de conflit armé », CICR, Revue Internationale de la Croix-Rouge, Vol. 92, Sélection française 2010, pp. 105-124, notamment les sections « Conséquences sociales » (page 2), « le rejet communautaire, et la disqualification des célibataires à prétendre au mariage » (page 4).

⁶ Concernant les conséquences sociales et communautaires pour les survivantes de violence sexuelle, voir aussi l'article d'Evelyne Josse cité ci-dessus.

⁷ Voir le rapport de l'organisation TRIAL International de 2017 sur l'impunité pour les crimes de VSBG en RDC.

3. Connaissance, barrière de la langue et dynamiques de pouvoir

Les femmes ont dit que **les mécanismes des organisations humanitaires n'étaient pas connus** et donc ne pouvaient pas être utilisés.

« Au cas où l'humanitaire m'a violé, je peux aller chez son chef pour le dire mais je ne saurais le faire, parce que **j'aurais peur de lui, il a l'argent, moi je ne sais même pas parler français. Je vais l'accuser dans quelle langue ?** »

Femme, entretien à Mbandaka

L'une d'entre elles a cité la barrière de la langue comme un obstacle pour utiliser les mécanismes de plainte.

Plus largement que la langue, on voit ici les dynamiques de pouvoir à l'œuvre :

- L'humanitaire est **celui qui a le pouvoir** : argent, statut, connaissances (il parle français) ;
- La femme se sent **impuissante** face à lui : elle ne parle pas français, elle a peur de lui⁸.

⁸ D'après le [rapport MICS de 2018](#), 32 % des femmes de 15 ans et plus sont analphabètes dans la province de l'Equateur.



© UNICEF/UN0335207/Perret

4. Pour l'exploitation sexuelle : la relation n'est pas jugée comme une exploitation car elle relève d'un choix selon les femmes

Dans le cas des situations d'exploitation sexuelle, plusieurs femmes ont expliqué qu'elles n'ont pas été contraintes et qu'elles ont fait ce choix librement, en jugeant par elles-mêmes les avantages et inconvénients pour elles d'une telle relation.

Bien qu'ayant connaissance du caractère exploitant d'une relation avec un travailleur humanitaire, une femme peut toutefois décider de l'accepter. En cause, les bénéfices qu'elle espère tirer de cette relation, qu'elles ne pourraient probablement pas obtenir ailleurs.

« Ce n'est pas une violence, pourquoi rapporter, **c'est un accord.** »

Jeune femme, entretien à Bikoro

A la question suivante, posée par la CASS : « si votre amie recevait un poste dans une ONG en échange de sexe, que feriez-vous ? », **aucune femme n'a répondu qu'elle signerait cette situation (0 %)**. Elles expliquent que la situation relève de la vie privée de leur amie, et que le fait d'obtenir un travail est une avancée positive, dont elle ne voudrait pas la priver.

5. Pour les violences sexuelles : peur des représailles

Environ 10 % de femmes interrogées ont mentionné que la **peur des représailles** de la part de l'accusé ou de sa famille pouvait dissuader les femmes de porter plainte. Elles ont plutôt fait référence à des représailles violentes à leur encontre, tandis que d'autres répercussions (par exemple, perte d'un emploi, ou privation d'accès à certains services) n'ont pas été évoquées.

MOTIVATEURS AU SIGNALEMENT DES ACTES D'EAS À TRAVERS LES MÉCANISMES DE PLAINTE HUMANITAIRES

1. L'attente d'un bénéfice matériel

Si elles étaient confrontées à des situations d'exploitation ou de violence sexuelle, **environ 40 % des femmes expliquent qu'elles seraient encouragées à porter plainte si elles pouvaient en tirer un bénéfice matériel ou financier (surtout dans les situations de type exploitation)**⁹. Le dédommagement de la part de l'organisation humanitaire peut prendre plusieurs formes selon elles : de l'argent ; un emploi ; remplir les promesses non-tenues par le travailleur humanitaire impliqué dans la relation ; prise en charge matérielle et financière de la femme en cas de séquelles physiques.

2. Séquelles physiques

Si les femmes reçoivent des blessures qui leur paraissent graves (impliquant des saignements) et durables (qui ne s'améliorent pas d'elles-mêmes avec le temps), il est plus probable qu'elles portent plainte à l'organisation (et qu'elles se rendent à l'hôpital).

« Je vais décider d'en parler quand j'ai des blessures dans le vagin ou des douleurs, je vais me rendre à l'hôpital pour me soigner et me faire tester (au cas où) cet homme avait le VIH et que je suis infectée. »

Femme, entretien à Mbandaka

3. Des sanctions et conséquences contre les coupables

Les femmes disent que si **elles voyaient des sanctions prises contre les coupables de tels actes**, cela les encouragerait à porter plainte auprès des organisations humanitaires.

4. Dans le cas de l'exploitation : promesses non-tenues et mensonges

Les relations de type exploitation ne sont pas fondamentalement considérées comme une mauvaise pratique.

L'incitation à signaler peut provenir, selon les femmes, d'une déception ou promesse non-tenue (argent, emploi, avantages, mariage, etc.) dans le cadre de cette relation et l'attente d'un dédommagement par la plainte.

5. Dans le cas des violences sexuelles : solidarité féminine et entraide

Dans les cas de violences sexuelles, quelques femmes (autour de 10 %) ont cité comme raison de dénoncer de tels actes le fait de **protéger les autres femmes**. L'aspect d'entraide entre femmes est intéressant à approfondir et les réseaux créés de la sorte peuvent être utiles dans d'autres types d'interventions humanitaires, notamment dans le domaine de la santé.

⁹ Concernant l'importance des réparations dans le processus de justice, voir le [Rapport Conjoint en vue de l'Examen Périodique Universel du Conseil des Droits de l'Homme de la RDC](#) (déjà cité).

CONCLUSIONS

- ▶ Les **perceptions face aux cas d'exploitation sexuelle sont différentes que face à des situations de violences sexuelles**. Toutefois, dans les deux cas, la majorité des femmes explique qu'elles ne signaleraient pas ces cas (ni à la police, ni à une organisation humanitaire si le coupable est travailleur humanitaire).
- ▶ Il est **peu probable que les femmes signalent des relations relevant de l'exploitation sexuelle avec des humanitaires** car la plupart du temps, **elles ne considèrent pas ces relations comme de l'exploitation** et parce qu'elles espèrent tirer des bénéfices de cette relation. Les travailleurs humanitaires sont d'ailleurs systématiquement perçus comme ayant beaucoup d'argent.
- ▶ Les femmes interrogées **ne pensent pas que la violence sexuelle commise par des travailleurs humanitaires soit une réalité**, parce qu'il n'est pas concevable pour elles qu'une femme puisse refuser une relation avec un travailleur humanitaire.
- ▶ Parmi toutes les personnes interrogées, **seule (01) une femme, travaillant elle-même dans une organisation humanitaire, avait connaissance de l'existence de mécanismes de signalement communautaires mis en place** par des organisations humanitaires, et savait que ces organisations ont des codes de conduite concernant l'EAS pour leurs employés.e.s.
- ▶ La **honte et la peur de la stigmatisation des survivant.e.s constituent le principal obstacle au signalement des cas** d'abus sexuels (mais aussi d'exploitation sexuelle), et cela, quel que soit l'auteur de l'acte.
- ▶ **L'idée de signaler un cas d'exploitation ou de violence sexuelle commis par un humanitaire n'a de sens pour les femmes** que si elles peuvent en tirer une compensation matérielle ou financière. Cela pourrait encourager les femmes à signaler ces cas, selon les femmes interrogées. Toutefois, elles seraient prêtes à utiliser des voies informelles pour obtenir ce dédommagement (le mode d'obtention n'est pas important).
- ▶ Les **jeunes femmes** interrogées ont expliqué qu'elles **s'en remettraient souvent à leurs parents pour prendre action** si elles étaient confrontées à une situation d'exploitation ou de violence sexuelle (pour la prise en charge médicale comme pour le signalement).
- ▶ Des **études spécifiques supplémentaires devraient être envisagées**, afin de comprendre les particularités (langues, manière de discuter et réalités au sein des communautés) de la VBG et de l'EAS chez les garçons et les hommes.

UTILISATION DES DONNÉES DE L'ÉTUDE

La CASS et la spécialiste Genre UNICEF ont conduit une mission conjointe à Mbandaka en février 2021 avec l'objectif de codévelopper des recommandations avec les acteurs locaux sur la base des résultats de l'étude, qui serviraient à orienter les stratégies de prévention et de lutte contre les exploitations et les abus sexuels mises en œuvre au niveau du bureau UNICEF Mbandaka, et particulièrement le volet concernant le signalement communautaire des actes d'EAS.

Dans ce cadre, plusieurs réunions ont été organisées avec différents acteurs présents à Mbandaka (voir tableau ci-dessous).

| DATE | ORGANISATION ET RÉUNION | OBJECTIFS |
|------------|---|------------------------------------|
| 25/02/2021 | Bureau UNICEF | Présentation des résultats |
| 25/02/2021 | Représentantes des associations de femmes de Mbandaka : · AMEF : Action des mamans pour l'épanouissement · MND : Maman na Nzela ya développement · FSF : Femmes sans Frontières ; · ONG TOKOLA ELONGO ; · AFPEQ : Association des femmes Pygmées de l'Equateur · RENAFER : Réseau National des Femmes Rurales | Codéveloppement de recommandations |
| 26/02/2021 | Réseau PEAS (Oxfam, DIVI Genre, ABEF, PNSR, CARITAS) | Codéveloppement de recommandations |
| 27/02/2021 | ONG ABEF (spécialisée dans la prise en charge des des violences basées sur le genre (VBG)) | Réunion de travail |
| 01/03/2021 | Représentants des organisations des Nations-Unies (OMS, UNFPA, FAO) | Présentation des résultats |
| 02/03/2021 | Volontaires de la Croix-Rouge provinciale de la RDC | Codéveloppement de recommandations |
| 02/03/2021 | Représentants des ONG partenaires d'UNICEF : ADSSE, AGIS, PAPV | Codéveloppement de recommandations |

Les résultats de l'étude seront présentés à 10 organisations féminines de la ville de Mbandaka par l'équipe locale de la CASS Equateur, et leurs recommandations documentées.

Les acteurs communautaires et particulièrement les associations féminines, au terme de la présentation des résultats de l'étude CASS, ont formulé des recommandations concrètes sur la base de leur expérience et connaissance du milieu concernant les types de mécanismes de signalement communautaires qui seraient les plus adaptés aux femmes. Ils ont aussi identifié la sensibilisation et l'information des femmes et des communautés comme une composante essentielle d'un programme de prévention et de lutte contre les EAS. Des recommandations autour des types de message et des canaux de communication les plus efficaces pour faire parvenir des informations aux femmes ont été codéveloppées.

| THÈME | RECOMMANDATION CODÉVELOPPÉES | SOURCE DE LA RECOMMANDATION |
|---|--|--|
| Mise en place des mécanismes de signalement communautaire et fonctionnement des mécanismes | Point focaux communautaires femmes formées pour remonter les alertes EAS | Représentantes des associations de femmes de Mbandaka et toutes les autres organisations |
| | Informers les femmes sur les sanctions prises contre l'humanitaire s'il est jugé coupable pour les encourager à signaler les cas et lutter contre le sentiment d'impunité | Réseau PEAS Equateur |
| | Renforcement des associations féminines de l'Equateur et de la coordination des associations (plateforme) pour leur donner les capacités et ressources de mener leurs activités en faveur des femmes | Représentantes des associations de femmes de Mbandaka |
| Prise en charge des survivant.e.s d'EAS/VBG | Renforcer les systèmes de prise en charge des survivant.e.s EAS/VBG | Réseau PEAS Equateur et représentantes des associations de femmes de Mbandaka |
| | Proposer des formations professionnelles (type apprentissage) pour la réinsertion économique des survivant.e.s d'EAS/VBG | Représentantes des associations de femmes de Mbandaka |
| Sensibilisation et information des femmes | Informers les femmes sur leurs droits | Représentantes des associations de femmes de Mbandaka et toutes les autres organisations |
| | Informers les femmes sur les recours possibles en justice (notamment pour lutter contre les règlements à l'amiable) | Réseau PEAS Equateur |
| | Informers les femmes sur ce que sont les EAS et sur l'existence des mécanismes | Réseau PEAS Equateur et représentantes des associations de femmes de Mbandaka |
| | Lutter contre la stigmatisation des survivant.e.s d'EAS/VBG avec des campagnes de sensibilisation communautaire | Réseau PEAS Equateur et représentantes des associations de femmes de Mbandaka |
| | Utiliser les langues locales | Réseau PEAS Equateur et représentantes des associations de femmes de Mbandaka |
| | Utiliser les canaux de communication suivants pour atteindre les femmes : • Feuilletons et messages par radios communautaires • Dans les consultations prénatales et les consultations pré-scolaires • Les associations de femmes | Représentantes des associations de femmes de Mbandaka |
| | Utiliser les troupes de théâtre ambulant et chansons pour atteindre les femmes dans les zones reculées | Volontaires de la Croix-Rouge |
| | Faire passer les messages dans les lieux où les femmes se rendent déjà dans le cadre de leurs activités quotidiennes (point d'eau, églises le matin), afin de ne pas ajouter à leur charge de travail | Réseau PEAS Equateur |

Ces recommandations ont servi de fondement à l'élaboration du plan d'action PEAS du bureau Mbandaka, qui s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale d'UNICEF RDC de lutte contre les EAS. Le volet du plan d'action consacré au renforcement du signalement communautaire sera mis en œuvre à travers deux projets en partenariat avec les organisations ABEF et Oxfam. La stratégie choisie pour l'Equateur est résumée dans la note conceptuelle en date du 03 mars 2021, *Le leadership des femmes au cœur de la prévention et de la réponse contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS)* (voir ci-dessous).

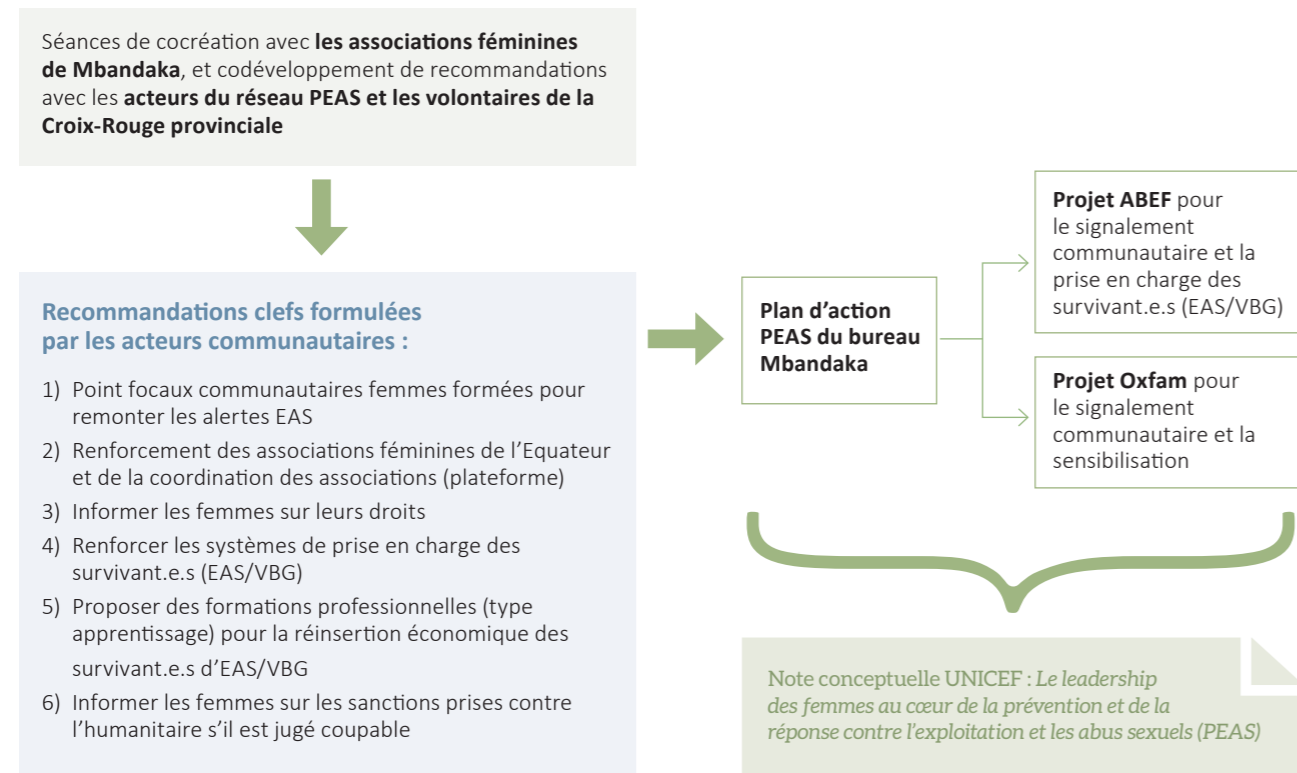
« L'objectif principal du projet est de prévenir et répondre aux EAS à travers la promotion d'un processus d'émergence et d'autonomisation des femmes et la mise en place des mécanismes communautaires de plaintes et alertes sûrs et adaptés fondés sur le leadership des organisations féminines.

Cet objectif sera atteint à travers la mise en œuvre des composantes stratégiques suivantes :

1. Renforcer un réseau des femmes leaders de l'Equateur à tous les niveaux ;
2. Mettre en place des mécanismes communautaires de plaintes et alertes fondés sur le leadership des organisations féminines dans toutes les aires de santé de la province de l'Equateur et dans les communautés d'accueil de réfugiés et camps ;
3. Codévelopper une stratégie de communication avec les organisations leaders féminines ;
4. Réduire les risques d'EAS à travers la promotion de l'autonomisation économique des femmes. »

Source : Note conceptuelle UNICEF/Le leadership des femmes au cœur de la prévention et de la réponse contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS)

Schéma du processus d'utilisation des données pour la prise d'action programmatique



© UNICEF/Dubourthoumieu

Exemple de la traduction des recommandations cocrées en activités programmatiques budgétisées dans le projet de partenariat avec Oxfam : stratégie de communication et de sensibilisation

Recommandations concernant la stratégie de communication et de sensibilisation :

- 1) Sujets à aborder :
 - Ce que sont les EAS
 - Les règles auxquelles sont tenus les humanitaires
 - Les mécanismes de signalement
 - La prise en charge pour les survivant.e.s d'EAS/VBG
 - L'accès à la justice
 - La stigmatisation dont souffrent les survivant.e.s d'EAS
- 2) Canaux proposés :
 - Feuilletons et messages par radios communautaires
 - Troupe de théâtre ambulant et chansons
 - Dans les CPN et CPS
 - Les lieux où les femmes se rendent déjà dans le cadre de leurs activités quotidiennes (point d'eau, églises le matin)
 - Les associations de femmes



« L'innovation principale du projet est que les EAS sont traitées comme une forme de violence structurelle due principalement à l'exacerbation des relations de pouvoir asymétriques entre hommes et femmes dans des situations d'extrêmes vulnérabilités des populations. Les femmes ne sont pas conçues *seulement* comme « *bénéficiaires* » ou « *récipiendaires* » mais protagonistes et actrices à part entière de l'intervention.

L'implication et participation active des organisations féminines est garantie à tous les niveaux et à chaque étape du projet, à partir de l'identification de leurs besoins et la production des données (études CASS), des actions prioritaires jusqu'à la mise en œuvre concrète de toutes les composantes.

La stratégie opérationnelle du projet est conçue autour du renforcement et la structuration du réseau des organisations féminines de la province de l'Equateur à tous les niveaux. Les organisations féminines membres du réseau joueront un rôle central dans la réponse aux cas EAS, notamment dans la mise en place des mécanismes communautaires de plainte/alertes sûrs et adaptés aux besoins des survivantes et dans le développement d'une stratégie de communication et sensibilisation adaptée au contexte local.

Enfin en termes de durabilité et de mitigation des risques, le projet prévoit le développement d'activités génératrices de revenus afin de stimuler des processus d'autonomisations féminines qui puissent représenter une alternative possible à long-terme aux risques des EAS. »

Source : Note conceptuelle UNICEF/Le leadership des femmes au cœur de la prévention et de la réponse contre l'exploitation et les abus sexuels (PEAS)



Collaboration avec « [Translators Without Borders \(TWB\)](#) »



Des recommandations ont été élaborées par « Translators Without Borders (TWB) » en coopération avec la CASS. L'objectif est de renforcer les mécanismes de signalement communautaires et de garantir que les survivant.e.s peuvent accéder au mécanismes et à un appui sans

barrières linguistiques et de communication. TWB soutient les partenaires et plaide pour des services et des mécanismes dans les langues, canaux et formats préférés des communautés.

Recommandations sur l'EAS et la langue

1. Recueillir des [données linguistiques](#) sur les langues, les formats et les canaux de communication préférés lors des évaluations des besoins multisectoriels et de la collecte régulière de données.
2. Examiner la [terminologie](#) sensible et la manière dont elle est utilisée et comprise par la communauté. Comprendre comment les termes sont compris dans différents groupes démographiques.
3. Le recrutement du personnel doit refléter la diversité des besoins linguistiques des communautés qu'ils servent.
4. Utiliser les langues locales pour toutes les communications orales ou écrites sur les risques concernant les EAS afin de garantir que les gens comprennent les messages clés.
5. Élaborer du matériel d'information dans un langage simple et en référence à la compréhension locale des concepts. Éviter le jargon technique et les mots qui ne sont pas couramment utilisés.
6. Tester le contenu, le format et les canaux avec les communautés pour s'assurer qu'il est exact, approprié et qu'il répond aux principales préoccupations des communautés.
7. Créer des mécanismes de signalement accessibles à ceux et celles qui parlent des langues marginalisées ou sont moins alphabétisé.e.s. Ventiler l'utilisation par langue pour voir qui est exclu. S'assurer que les gens peuvent donner leur avis ou rapporter l'EAS dans la langue dans laquelle ils sont le plus à l'aise et qu'ils le savent.
8. S'assurer que les services d'enquête et de soutien aux survivant.e.s sont disponibles dans la langue appropriée pour le.a survivant.e.

UNICEF RDC

Mars 2021

La Cellule d'analyse en sciences sociales (CASS) est une unité d'analyse opérationnelle qui fournit des données en temps réel pour mieux informer et répondre aux urgences de santé publique. La CASS utilise une approche analytique intégrée pour expliquer les tendances observées dans les sources de données épidémiologiques, programmatiques et autres, et mettre en évidence les impacts potentiels des épidémies et des réponses d'urgence sur la santé, la protection et la sécurité socio-économique des communautés. La CASS rassemble différents acteurs et sources de données pour fournir une compréhension plus complète de la dynamique des épidémies et des résultats de santé publique en soutien au Ministère de la Santé, aux acteurs nationaux et internationaux pour faciliter la prise de décision opérationnelle.

Contacts pour ce rapport

Simone Carter, CASS

Integrated, Multidisciplinary Outbreak Analytics, Public Health Emergencies

UNICEF

scarter@unicef.org

Izzy Scott Moncrieff, CASS RDC

UNICEF

isscott@unicef.org

Pia Huq, CASS RDC

UNICEF

phuq@unicef.org

Pour plus d'informations sur la CASS, sur nos analyses et rapports, consulter notre page web :

<https://www.unicef.org/drcongo/cellule-analyse-sciences-sociales>



pour chaque enfant